

**M. Alexander:** C'est là la question.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Est-ce là le prix que nous devons payer pour conclure une entente avec les États-Unis.

**M. Gillespie:** Non, monsieur l'Orateur, c'est de la pure spéculation.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GILLIES—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE LA CHUTE DU DOLLAR CANADIEN

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui concerne le ministre des Finances. Je sais très bien que Votre Honneur a déjà décidé à plusieurs reprises qu'on ne pouvait faire de remarques sur la qualité des réponses fournies par les ministres. Je sais que c'est un principe bien établi, mais il convient, je crois, que je saisisse Votre Honneur de la question car les renseignements communiqués à la Chambre sont instantanément retransmis dans tout le pays et ont une incidence énorme sur la population et en particulier sur les marchés financiers.

Pendant longtemps la tradition parlementaire interdisait avant le budget les révélations à la Chambre pouvant avoir une incidence sur les transactions ou opérations financières. Mais nous pouvons constater à présent que les déclarations faites pendant la période des questions peuvent avoir le même effet. Toute la semaine dernière, le ministre des Finances a sous-entendu que la Banque du Canada ne ferait rien pour soutenir le dollar canadien. À la suite de ces implications, il y a eu des transactions sur le dollar canadien qui l'ont probablement fait baisser.

Je ne veux pas dire que le ministre des Finances ait voulu induire la Chambre en erreur, ou qu'il savait ce qu'il faisait. Je pense qu'il ne le savait pas. Mais on voit ce qui s'est produit. Mise à part la règle bien établie au sujet des remarques concernant les réponses ministérielles je pense que nous devons revenir une fois de plus sur le sujet des réponses données à la Chambre se rapportant directement aux marchés commerciaux, à la spéculation ou aux transactions sur le marché des valeurs. Il faut trouver le moyen de faire prendre conscience aux ministres de leur responsabilité, lorsqu'ils répondent à la Chambre, afin qu'ils donnent une idée précise des événements en cours, dans leur réponse.

Par conséquent, je propose avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que la question de la responsabilité ministérielle à l'égard des questions pouvant avoir une portée immédiate sur le marché des capitaux soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si le député veut traiter cette question de façon absurde, il devra se rendre

### Privilège—M. Broadbent

compte qu'on écoute parfois les déclarations ridicules des députés de l'opposition.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Le parti de l'opposition a deux ou trois critiques financiers et je les ai entendu faire des déclarations extravagantes qui créent l'impression qu'ils savent tout au sujet du dollar canadien quand tel n'est pas le cas. L'autre jour, un critique en face mentionnait des chiffres fondés sur de pures hypothèses et tentait de créer l'impression qu'il savait ce dont il parlait. Si les honorables vis-à-vis ne veulent pas que nous répondions à des questions de ce genre, ils devraient savoir tout d'abord ce dont ils parlent et ne pas poser des questions qui font fluctuer le marché.

J'ai dit la semaine dernière que nous n'étions en discussions avec personne. Les négociations ont été entamées lundi dernier. Quand la question m'a été posée la semaine dernière, je disais vrai, car j'ai donné l'autorisation d'entreprendre des négociations lundi dernier.

**M. l'Orateur:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Don Valley (M. Gillies) a soulevé la question de privilège pour une raison qu'il a lui-même reconnu comme ne pouvant pas de coutume donner bien à la question de privilège. S'il s'agit de la qualité des réponses envisagées dans leur ensemble, il ne saurait y avoir matière à poser la question de privilège, pas plus d'ailleurs que s'il s'agissait d'une réponse en particulier.

Tant que je ne serais pas certain que le point soulevé par le député répond à la définition classique de la question de privilège et se rapporte à un incident précis qui pourrait être examiné par un comité, il me sera difficile de contourner la définition traditionnelle de la question de privilège. Je suis donc dans l'impossibilité d'accepter la question de privilège invoquée par le député.

M. BROADBENT—LES PRÉSUMÉES INEXACTITUDES DANS LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE CONCERNANT L'INCO

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, hier, le chef du nouveau parti démocratique a soulevé, en mon absence, une question de privilège. Si j'ai bien compris, le ministre des Finances m'a laissé le soin de répondre à mon retour à la Chambre. M'accordez-vous la permission de le faire maintenant?

**M. l'Orateur:** La parole est au très hon. premier ministre, à propos d'une question de privilège.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, ce ne sera pas long. Le chef du Nouveau parti démocratique a déclaré que j'avais induit la Chambre en erreur délibérément ou par inadvertance. Il a soulevé trois points dont le premier est une de mes déclarations. Je me reporte à la page 322 du Hansard du 27 octobre 1977 où le chef du Nouveau parti démocratique me fait dire ce qui suit: